Cher nageur/parent/tuteur,

Bienvenue à la saison de natation 2022-2023! Veuillez prendre un moment pour lire cette courte explication de la procédure d’inscription exigée de tous les clubs de natation et membres individuels.

Chaque club de natation dans la province de Nouveau brunswick est membre de l’organisme national de régie pour la natation appelé Natation Canada et de l’organisme provincial de régie Natation NB. En échange du financement sportif du gouvernement, tous les organismes de régie doivent faire un rapport sur les membres. Des statistiques non identifiantes sont obtenues directement des données recueillies dans le système d’inscription. Avec votre aide pour une meilleure précision, nous pouvons respecter nos exigences et continuer à profiter du soutien du gouvernement, qui est principalement investi pour soutenir les nageurs, les entraîneurs et les clubs. Les clubs de natation doivent traiter toutes les inscriptions à Natation NB et à Natation Canada par le système d’inscription en ligne.

La dernière étape de l’inscription avec le club de natation comprend :

1. Confirmation du contact principal et des informations et de la langue de correspondance de votre famille et du (des) nageur(s) dans le système d’inscriptions;
2. Signature du formulaire de reconnaissance et d’acceptation des risques;
3. Accord à respecter le [code de conduite](https://www.swimming.ca/content/uploads/2022/12/2022-Code-of-Conduct_UCCMS-Compliant-Final_FRC-1.pdf) et toute autre [politique de Natation Canada](https://www.swimming.ca/fr/ressources/conseil-et-gouvernance/politiques-du-conseil-dadministration/).
4. Accord à être sous la juridiction du bureau du commissionnaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) et sera soumis aux termes du[code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport](https://commissaireintegritesport.ca/files/CCUMS-v6.0-20220531.pdf) (CCUMS) pour la durée de la compétition nationale de Natation Canada ou l’inscrit participe
5. Indication de votre préférence pour la réception de courriels de nature commerciale;
6. Confirmation du statut de citoyen canadien - détermine l’admissibilité du nageur à l’établissement de records ou à la sélection de l’équipe nationale;

**REMARQUE : Vous/votre nageur serez considéré comme officiellement inscrit et membre de [INSÉRER LE NOM DU CLUB] après avoir complété les étapes ci-dessus seulement; vous serez alors couvert par l’assurance. Vous devez compléter le processus d’inscription avant de vous inscrire à une compétition.** Vos informations sont conservées par le club, Natation NB et Natation Canada en conformité avec la [politique de confidentialité de Natation Canada](https://www.swimming.ca/fr/verification-comptable/).

En plus des questions obligatoires, il y a cinq déclarations optionnelles que vous pouvez remplir lors de l’inscription. Vous pouvez fournir ces renseignements volontairement. Ils seront utilisés uniquement à des fins de statistiques et d’information ainsi que pour le développement de programmes. Ils ne seront pas utilisés par votre organisme provincial de natation ou par Natation Canada pour toute fin interdite selon la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi provinciale sur les droits de la personne.

1. **Identité de genre** - permet aux nageurs de déclarer eux-mêmes leur identité de genre (cisgenre, non binaire, transgenre). Cette déclaration facultative n’aura aucun effet sur le genre de l’inscription, mais fournira des informations précieuses afin de continuer à développer et à faire évoluer la programmation.
2. **Descendance autochtone** - détermine l’admissibilité aux Jeux autochtones de l’Amérique du Nord et/ou aux possibilités de financement régional/provincial (le cas échéant). Dans certaines juridictions provinciales, ces statistiques sont également requises dans le cadre des exigences de déclaration de financement du gouvernement.
3. **Déclaration BIPOC** - cette déclaration facultative fournira des informations pour les rapports du gouvernement et pour le développement et la croissance des programmes.
4. **Déclaration de handicap** - aide Natation Canada, [insérer l’AP ici] et votre club de natation à orienter les occasions qui sont spécifiquement axées sur les nageurs ayant un handicap (paranageurs).
Consultez : <https://www.swimming.ca/fr/ressources/>
5. **Déficience auditive** – aide à identifier les personnes qui peuvent être admissibles pour la participation à des évènements spécifiquement axés sur les nageurs qui sont sourds/malentendants.

Merci et passez une excellente saison de natation!

Heather Birenbaum Marwen Ghali Nom de registraire de club

Directrice associée en intérim des opérations Registraire Natation NB Nom Club

Natation Canada Info@swimnb.ca Info Contact

hbirenbaum@natation.ca